

la parole célèbre de Sir John A. MacDonal, il ne devait plus y avoir en ce pays que deux peuples égaux travaillant ensemble au progrès du Canada.

La constitution du régime nouveau n'y voyait pas d'une manière certaine — nous l'avons appris par la suite, grâce aux refus du pouvoir central de se prévaloir de son droit de désaveu, et aux jugements du Conseil privé — ; mais elle y voyait suffisamment pour que, au temps de son adoption, on en fut satisfait.

Si les Canadiens tout court ont à lui reprocher de n'avoir pas tout fait ce qu'elle pouvait faire au point de vue matériel, les Canadiens français ont certainement raison de lui faire des reproches mérités.

Après soixante ans, en effet, dans la seule province de Québec la minorité peut se vanter d'être libre de se développer selon son tempérament et ses aspirations. Dans les autres provinces des lois persécutrices, ou pour le moins restrictives, viennent empêcher la minorité française de jouir des droits que lui reconnaît le pacte de 1867.

A ce point de vue le Manitoba possède sans doute la plus détestable des législations. Et comme circonstance aggravante elle fut condamnée sans résultat par le Conseil privé ; elle accorda sans plus de résultat une loi réparatrice. C'est la province par excellence des chiffons de papier.

La province qui vient en deuxième lieu est l'Ontario avec son fameux règlement XVII.

Dans les autres provinces le traitement de la minorité est moins persécuteur, mais rien ne nous dit encore qu'il ne le sera pas autant demain.

Et la place que l'on fait au français comme langue officielle n'est pas encore assez grande, cependant qu'elle est un brin meilleure à cause de nos nombreuses et persistantes réclamations.

Nous ne pouvons donc pas dire que la Confédération ne fut pas une bonne chose ; mais nous regrettons d'être dans l'obligation d'affirmer qu'après soixante ans elle n'a pas su nous assurer la garantie à laquelle nous tenions le plus, parce qu'elle était notre garantie de vie.

Thomas POULIN.

La pipe de mademoiselle

“ Jean Sagot ! levez-vous. Que vous disait votre camarade ? ”

L'enfant baisse le nez sans répondre.

“ Répétez ce qu'il vous a dit, sinon je vous inflige une punition très sévère. ”

Jean Sagot hésite encore, lance à la dérobée des appels à l'aide, et, finalement, le menton dans son gilet, il bredouille :

“ Il me demandait si j'avais du tabac. ”

Ce propos n'est pas plus étrange qu'un autre, et cependant il provoque un éclat de rire formidable. Il semble que les enfants n'attendaient qu'un prétexte pour tressailler d'aise.

Mademoiselle reste sévère et perplexe. Jean Sagot doit mentir, ou tout au moins dissimuler une partie de la vérité. Elle enserme de questions Sagot et ses voisins, et finalement, obtient d'un petit gars timide cette révélation :

“ On rit parce qu'on dit qu'il y a, dessus votre secrétaire, à la Maison-Blanche, une pipe toute culottée ! ”

Pourquoi les enfants ne rient-ils plus, cette fois ? Ils comprennent qu'ils ont eu, pour leur dévouée maîtresse, une pensée offensante, et ils s'effraient d'entendre formuler l'insulte.

Mademoiselle ne s'est point mise en colère. Elle a simplement reculé, dans un mouvement de pudeur offensée. Elle joint les mains d'indignation et de souffrance. Ne respectera-t-on point ses secrets ? La malignité de “ cet âge sans pitié ” ne va-t-elle point la tourner en ridicule et lui prêter des manies saugrenues ?

Un violent combat se livre en son cœur.

Et voilà que, tout à coup, elle revoit le bout de pipe au fourneau demi-brûlé...

D'un geste résolu, elle ferme le livre, et lentement, regardant bien en face tous les yeux fixés sur elle, la catéchiste déclare :

“ Oui, j'ai une pipe sur ma table de travail. Je la garde parce que sa vue me rappelle en quoi consiste la vraie, l'entière charité. ”

“ C'est la pipe de Mort-aux-Chats. ”

“ Vous n'avez pas connu cet homme qui logeait dans une sorte de hutte en pisé, aujourd'hui en ruines, qui s'élevait à l'angle d'un chemin d'exploitation des taillis de la Maison-Blanche. Après une vie d'aventures passée on ne sait où, il y était venu vivre, il se tenait à l'écart, méprisé, et quelque peu redouté. Il se nourrissait de braconnage et de maraude, et lorsqu'il ne pouvait capturer lièvres ou lapins, il attirait chez lui les minets en maraude, et les faisait passer en sa marmite. C'est ainsi qu'il avait gagné ce surnom de Mort-aux-Chats. ”

“ Quelquefois, le soir, par les routes sombres on apercevait un point rouge qui se déplaçait au ras du fossé ; une ombre glissait près du